

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	19
Représentés	04
Votants :	23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BOUNOIR Claudine, CERNICCHIARO Jessica, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GANDON Sophie, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, RICHARD Christian, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali, VOULAND Bruno.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mesdames BABEL Virginie, JARILLOT Emilie, PHILIPPE Marie-José, Monsieur RIEUX-ARNAUD Marc.

POUVOIRS : Mademoiselle BABEL Virginie a donné pouvoir à Madame VALLET Jocelyne. Mademoiselle JARILLOT Emilie a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis. Madame PHILIPPE Marie-José a donné pouvoir à Monsieur PAULEAU Serge. Monsieur RIEUX-ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur TARDIEU Marc.

SECRETAIRE : Monsieur CURNIER Serge.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur CURNIER Serge est désigné comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

Décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délégation reçue lors du Conseil du 29 mars 2014 :

- Décision n°13/2014 : augmentation de la prime d'assurance dommage ouvrage pour la construction du gymnase avec AXA Assurances ; la prime totale est calculée en fonction du coût définitif des travaux qui est supérieur aux prévisions. Le surcoût de prime s'élève à 2173.17 € HT.

Délibération n°95/2014 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°96/2014 : Création d'un nouveau terrain de football et demande de subvention au Conseil Général

Rapporteur : Michel MARINARI

Les entraînements de football se déroulent presque quotidiennement au stade, ce qui dégrade la pelouse durant toute la saison et empêche qu'elle pousse correctement malgré l'entretien qui lui est apporté.

Pour cette raison, il devient nécessaire de créer un terrain d'entraînement à proximité, et de réserver le stade pour les rencontres sportives.

Il est proposé au conseil de décider la création d'un terrain d'entraînement de football sur la parcelle AV 110 d'une surface de 30X30m, pour un montant de 88 210 € HT et de demander une subvention de proximité au Conseil Général pour la somme de 60 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°97/2014 : Diagnostic agricole par la Chambre d'agriculture et demande de subvention

Rapporteur : Serge PAULEAU

En marge de l'élaboration du PLU, un diagnostic agricole peut être réalisé sur la commune.

Il permettra de constituer un état des lieux avec une base de données économiques (formes juridiques, mode de production, type de cultures, mode de commercialisation, projets de développement, problèmes à régler) ainsi qu'une base de données cartographique (réseaux hydrauliques, structures d'exploitation, occupation des sols dont friches, projets de construction).

Cet état des lieux permettra de déterminer les principaux enjeux et d'élaborer des recommandations, qui seront présentés aux élus afin de produire un diagnostic et un projet de développement agricole pour la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à commander un diagnostic agricole sur la commune à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, et demander une subvention au Conseil général pour son financement.

Coût total : 13 420 € dont 20 % pris en charge par la Chambre d'agriculture, et une subvention demandée au Conseil Général de 60 %. Resterait à la charge de la commune : 2684.00 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°98/2014 : Avenant au marché public Familles Rurales

Rapporteur : Martine ISOUARD

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les prestations effectuées par la Fédération Familles Rurales ont augmenté : plus d'heures, plus d'animateurs...

Le marché public a dû être revu à la hausse.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au marché public avec la Fédération Familles Rurales des Bouches-du-Rhône d'un montant de 6591.30 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°99/2014 : Abandon de créance

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La commune détient 2 créances de 1500 € et 2500 € sur un ancien agent de la commune dont les allocations chômage s'arrêtent fin novembre.

Son avocat conteste en partie la dette de 2500 € et menace de faire un recours au tribunal administratif, ce qui générerait des frais pour la commune, alors même qu'il y a fort peu de chances de récupérer cette somme.

Il est proposé au Conseil d'abandonner cette créance irrécouvrable d'une somme de 2500 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°100/2014 : Carte d'adhésion Centre de Loisirs 5 €

Rapporteur : Martine ISOUARD

Les horaires scolaires ont été modifiés avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : la journée de classe se termine à 15h15.

Deux jours par semaine, des ateliers périscolaires sont proposés aux enfants de 15h15 à 16h45, ils sont gratuits, et bénéficient d'une aide de la CAF.

Les deux autres jours de 15h15 à 16h45, les enfants peuvent être pris en charge par le CLSH, la gratuité de ce nouveau service a été choisie dans un premier temps. Mais du coup, la CAF ne procure pas d'aide sur des temps d'accueil CLSH gratuit.

Il est proposé au Conseil de demander une participation forfaitaire pour l'année de 5 € aux familles qui laisseraient leurs enfants au CLSH de 15h15 à 16h45.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°101/2014 : Prise en charge par la commune d'une facture SIVOM pour la station d'épuration

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Lors de la reprise par le SIVOM Durance Alpilles de la compétence assainissement et de l'entretien du réseau de la station d'épuration, il avait été convenu que la commune prendrait à sa charge certains travaux de réparation de la station ; une somme de 100 000€ a été inscrite au budget assainissement de la commune pour y faire face.

Il est proposé au conseil de prendre en charge une facture d'un montant de 23 940.00 euros, engagée par le SIVOM Durance Alpilles d'un montant de 23 940.00 euros pour le changement d'un dégrilleur.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°102/2014 : Décision Modificative - Acquisition du bar des Arènes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Les fonds nécessaires à l'acquisition du bar des Arènes ont été prévus au budget investissement 2014 au chapitre 21, immobilisations corporelles.

Pour le fonds de commerce, s'agissant d'une immobilisation incorporelle, il y a lieu de transférer les fonds du chapitre 21 au chapitre 20, immobilisations incorporelles.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à faire une décision modificative du budget primitif 2014 :

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2088	0.00 €	50 000.00 €
Total D 20 immobilisations incorporelles	0.00 €	50 000.00 €
D 2138	50 000.00 €	0.00 €
Total D 21 immobilisations corporelles	50 000.00 €	0.00 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°103/2014 : Décision Modificative – Contravention de circulation

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Un véhicule de la Mairie a pris une contravention de circulation d'un montant de 90.00 €. L'agent responsable va rembourser cette somme à la commune.

Les crédits ouverts au chapitre 67 sont insuffisants.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à faire une décision modificative du budget primitif 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 6238 divers	90.00 €	0.00 €
Total D 011 charges à caractère général	90.00 €	0.00 €
D 6712 amendes fiscales et pénales	0.00 €	90.00 €
Total D 67 charges exceptionnelles	0.00 €	90.00 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°104/2014 : Demande de subvention de l'association Harmonie du Soleil

Rapporteur : Jocelyne VALLET

L'association Harmonie du Soleil, groupe de musiciens de Cavaillon, s'installe à Plan d'Orgon.

Ils vont répéter au centre Paul Faraud, et proposeront des concerts gratuits pour les habitants de la commune, notamment les 22 novembre à l'église et 19 décembre au centre Paul Faraud.

Sur la demande de l'association, Il est proposé au conseil d'accorder à l'association Harmonie du Soleil une subvention exceptionnelle d'un montant de 1082.76 €.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance
Serge CURNIER

